



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES D' INONDATION (PPRNI)
DU VAL D'ALLIER CLERMONTOIS



Plan du zonage réglementaire

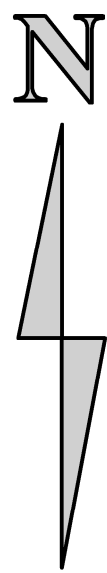
PLANCHE 03

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.I. : 15 novembre 2010
DOSSIER APPROUVE

Approuvé à l'arrêté préfectoral
n° : 13-03-163
Le 16/03/2013
Michel FUZEAU

LEGENDE

- Périmètre du PPRNI
 - Limites de communes
 - Isocôtée au pas de 1.00 m
 - Isocôtée au pas de 0.25 m
 - Limite du mobile hydraulique
- Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation
- | | | | |
|-----------------------------------|---|---|---|
| zones urbaines et centres urbains | R | R | R |
| champs d'expansion des crues | O | R | R |
| Alés Faible | O | R | R |



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif
comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne
sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

